

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° ST 99.059

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE REGIE MUNICIPALE DE NETTOIEMENT

VOTE : UNANIMITE

La Collectivité a décidé de créer une régie municipale pour assurer le nettoyage des rues de la ville. Pour ce faire, elle doit créer une structure bâtie pour abriter cette nouvelle activité dont l'entrée en service est prévue fin septembre 99.

Un site potentiel présentant des atouts non négligeables est pressenti pour accueillir ce nouveau service. Il s'agit du dépôt de Guinielle situé au nord de la commune accessible depuis la route de Rochefort.

Une étude de faisabilité comprenant un programme détaillé de l'opération permet d'envisager d'une part, la construction d'un hangar de 320 m² destiné à abriter les véhicules et stocker le petit matériel, d'autre part des bâtiments administratifs (bureaux, sanitaires, vestiaires/douches, locaux du personnel) de 120 m².

Après recensement, cinq cabinets d'architectes ont été consultés sur références et moyens conformément à la loi MOP.

L'analyse des dossiers de candidatures a permis de retenir Monsieur HOUDARD, architecte D.P.L.G. chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à procéder au dépôt du permis de construire afférent à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'Avis de la Commission des Travaux en date du 8 avril 1999
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint agissant par délégation, à lancer l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application dans l'article 104.I.2 du Code des Marchés Publics

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du Permis de Construire concernant la construction de locaux pour la régie Nettoyement, et à signer tous les documents s'y rapportant.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 2313-813 du Budget Primitif 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS